

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE280

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
 Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
 M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Rédiger ainsi la neuvième ligne « Croissance inclusive et durable » du tableau de l'alinéa 167 :

«

Développement commercial équitable	8-17	Promouvoir l'intégration commerciale et régionale ; Promouvoir le commerce équitable comme type de commerce privilégié ; Promouvoir le respect des normes sociales, sanitaires et environnementales ;	8.a/8,4/8,8
------------------------------------	------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de minimiser l'importance du commerce dans l'aide publique au développement. L'importance porte surtout sur les services sociaux de base, et le respect des humains et de la planète.